USOIRS biodiversité



Florenville

Azy, Chassepierre, Fontenoille, Lacuisine, Laiche, Lambermont, Martué, Muno, Sainte-Cécile, Villers-devant-Orval, Watrinsart

EN DEUX MOTS

Le bien-vivre n'arrive pas spontanément.
Notre cadre de vie contribue directement à un mieux-être.

Souvent, les pressions et le mode de vie entraînent une transformation progressive de nos espaces villageois. Parfois pour un mieux. Malheureusement souvent au détriment de la qualité environnementale, paysagère et sociale.

Depuis 2020, une poignée de personnes de Florenville et de ses villages consacrent un peu de leur temps à réfléchir aux pistes qui devraient permettre un (ré)aménagement du territoire compatible avec les enjeux environnementaux, collectifs et paysagers.

Grâce aux initiatives de la Ville, au plan Énergie-Climat (PAEDC) et à la Convention des Maires, ce groupe citoyen engagé pour la « Biodiversité » examine des actions à mettre en œuvre localement.

Les usoirs, espaces singuliers de nos villages, ont particulièrement retenu son attention. La brochure que vous tenez en main est le fruit d'un travail de compilation d'informations et de propositions concrètes. Nous espérons qu'elle inspirera largement des pratiques nouvelles teintées d'ouverture et de sobriété.



NOS USOIRS

Si nous sommes habitués à notre environnement quotidien, l'aspect paysager de nos villages étonne souvent et séduit même les visiteurs de passage.

Une particularité contribue à la beauté, à la différence, à l'ouverture et fait que nous nous y sentons bien : les usoirs.



Ces espaces étaient des lieux de vie, de travail, d'échange, de discussion et même de festivités.

Les préserver et les embellir, c'est mettre en valeur la singularité de nos villages confortant ces rares espaces de vie à usage commun, si importants dans une société qui tend à s'individualiser.

Souvent appelés aussi « Paquis » ou encore « Pachi » ou « Parche » (lu d'vant d'uche) par chez nous, les espaces qui bordent les habitations forment un aménagement paysager singulier, non limité, non clos, traditionnel tant en Lorraine belge (Gaume et Pays d'Arlon) qu'en Lorraine française.

Les usoirs font partie intégrante du patrimoine gaumais. C'est un long chapitre de l'histoire de nos villages, de nos familles qui s'y est écrit.



Fontenoille

VILLAGE-RUE : LE PARADIS DES USOIRS

Le terme de « **village-rue** » désigne un type d'habitat rural groupé.
Il s'agit d'une agglomération dont les constructions se succèdent de part et d'autre d'une rue unique. Il représente une forme d'agglomération élaborée progressivement pour répondre aux nécessités (disponibilité des matériaux par exemple) et aux modes d'exploitation du territoire.

Les sites sont choisis selon une topographie considérée comme favorable, une légère élévation isole des zones humides et permet un bon écoulement des eaux de ruissellement et des déchets (purin,...).
L'orientation de nombreux villages-rues suit autant que possible un axe nord-est/sud-ouest, assurant un ensoleillement moyen pour toutes les maisons tout en évitant les expositions plein nord et plein sud.

Les maisons, étroites et profondes, se juxtaposent en deux rangées généralement continues qui font face l'une à l'autre, bordant un espace communautaire qualifié de rue.

Dans ce lieu quasiment fermé, les activités agricoles et les déplacements s'organisent de manière communautaire. Les chemins vont se former progressivement pour accéder aux terres agricoles et pour relier les villages entre eux.

L'usoir est l'espace public non cadastré situé à l'avant de ces bâtisses, depuis la façade jusqu'à la chaussée.

L'ouverture et la structure homogène que l'usoir apporte aux villages sont de véritables atouts pour la beauté de nos paysages mais aussi pour la vie communautaire et les relations entre les personnes qui y vivent.



Et les « **villages-tas** » ?

La notion générale de village-tas englobe tout ce qui ne correspond pas à un village-rue !
Le bâti et les espaces se sont organisés, puis étendus, autour d'un centre de gravité, lieu de pouvoir (motte féodale, château, église,…), point d'observation ou lieu favorable (point d'eau,…).
Cette organisation n'est pas typiquement gaumaise mais, en Gaume, les villages aux rues multiples donnent à voir, rue par rue, la même organisation de base : un epace-usoir bordé de maisons jointives.

« La rue avec ses usoirs était alors la partie vivante du village.
Toutes les manifestations de la vie agricole trouvaient leur expression sur l'usoir où régnait un «désordre organisé», rythmé par le déroulement des activités quotidiennes ou saisonnières.
On y voyait le tas de fumier, véritable baromètre de l'activité paysanne, comme l'indique l'expression «gros fumier, grand grenier».
On y préparait les attelages avant les travaux, le rémouleur y installait sa roulotte et sa meule. Le colporteur y présentait son haut coffre bourré d'articles rares.
On y pratiquait la tonte des moutons et la monte des animaux.
On y tuait le cochon. On y sciait et fendait le bois.
Le matelassier, le rempailleur occasionnel et le maréchal ferrant y exerçaient leurs activités. La rumeur et les ragots naissaient, enflaient et éclataient au milieu de cette agitation permanente.
Le soir venu, à la belle saison, l'on s'y délectait d'interminables bavardages, à la fraîche, en déroulant le film de la journée écoulée ou à venir. »

Jean-Pierre Wieczorek, Reflets de la mémoire du monde rural





Muno



Martué

LES USOIRS ÉVOLUENT

Selon Jean Peltre dans son ouvrage traitant des usoirs lorrains, l'origine des usoirs remonte à une époque lointaine où les contraintes imposaient la mise en œuvre de pratiques culturales collectives ainsi que le partage et la vigilance mutuelle.
Quoi qu'il en soit, les usoirs ont longtemps été une nécessité pour les fermes qui ne disposaient pas d'issue charretière à l'arrière et avaient donc besoin d'un espace de service frontal. Une partie de l'usoir, qui longe la façade principale du corps de logis et des dépendances, est traditionnellement aménagée de manière à garantir l'accès des riverains à leurs portes et fenêtres. Cette zone, appelée communément « le tour de volet », est souvent pavée et meublée de tous les prolongements de la façade (emmarchements, descente de cave, abreuvoir, banc…).
Il n'est pas rare que le tour de volet accueille un arbre fruitier, adossé au mur de la façade. Le traditionnel poirier a, outre son rôle de production de fruits, un rôle sanitaire pour l'assèchement des murs de soubassement.

Dans les années 1940 et 1950, époque marquée par la mécanisation agricole et la transformation des modes de déplacement, les rues se structurent, s'élargissent et sont délimitées par des caniveaux puis des bordures. Des poteaux électriques sont installés. Les usoirs restent cependant très fonctionnels.
Jusqu'à la fin des années 1970, ils servent encore d'emplacement au fumier, entreposé directement sur le sol ou sur une dalle construite à cet effet.

Alors que les activités agricoles se modernisent et se déplacent en périphérie des villages, l'espace de l'usoir se libère. Il est généralement enherbé ou au contraire recouvert de bitume. Selon les besoins, il est désormais utilisé comme parking ou comme zone d'agrément. Aujourd'hui, à l'heure du « chacun chez soi », les usoirs ont chez nous une configuration de plus en plus urbaine et privative.

Pourtant, les usoirs restent avant tout un espace collectif ouvert au centre du village. De nos jours, ils sont peu évoqués en tant que tels.



Sainte-Cécile



DROIT D'USAGE COUTUMIER

Le statut des usoirs est particulier : il s'agit généralement d'une **propriété communale**, relevant du domaine public de la commune, mais un droit d'usage est concédé au propriétaire riverain. Cette pratique tire son origine des usages locaux à caractère agricole et des règles **coutumières**. Les usoirs sont ainsi destinés aux besoins des riverains, propriétaires d'immeubles contigus à ces espaces. De manière générale, les droits des riverains à l'utilisation des usoirs sont limités à l'utilisation de leur surface. Il va de soi que la Ville garde la possibilité d'occuper ces espaces pour des motifs d'intérêt général (salubrité, sécurité publique, projet d'aménagement global, …).



Villers-devant-Orval



Chassepierre

RIVERAIN IMMÉDIAT : le riverain dont l'immeuble est attenant directement à l'usoir a la possibilité de se servir de l'usoir de manière prioritaire, principalement comme chemin d'accès vers son immeuble et comme lieu de dépôt temporaire pour le bois et autres matériaux ou véhicules utiles à ses activités (qu'il s'agisse d'activités professionnelles ou de la vie quotidienne). En contrepartie, ce riverain a l'obligation, pour les trottoirs et les accotements bordant son immeuble, de les « maintenir en parfait état de conservation et de propreté et de prendre toutes les mesures qui visent à assurer la sécurité et la commodité de passage des usagers ».

AUTRES RIVERAINS : si l'usoir touche un immeuble par la façade principale et un autre par les côtés ou l'arrière, les droits ou facultés du propriétaire de l'immeuble attenant par la façade principale priment sur ceux des autres propriétaires. Les autres riverains peuvent s'en servir aux fins d'y circuler à pied, avec leurs bêtes, leurs voitures ou avec tous autres objets, autant qu'ils en ont le besoin pour accéder à leur propriété ou à l'usoir attenant, situé devant leur propre maison. Si ce passage gêne considérablement l'exploitation du riverain principal, un accord doit être trouvé en concertation avec la Ville.

NON-RIVERAINS : toutes les autres personnes peuvent circuler sur les usoirs, à condition de ne pas gêner la circulation et l'exploitation par les riverains.
Cette libre circulation concerne l'ensemble de l'usoir et va donc bien au-delà du passage requis obligatoirement en bord de voirie.

PEUT-ON AMÉNAGER L'USOIR ?

L'aménagement ou la réfection de l'usoir concerne principalement la Ville puisqu'elle en est propriétaire et gestionnaire. La Ville peut réaliser elle-même des aménagements ou des travaux d'intérêt général sur ces espaces (exemples : maintenance des réseaux souterrains, aménagement d'un cœur de village, ...). Dans la plupart des cas, elle le fait en concertation avec les riverains.

Par contre, tout aménagement individuel de l'usoir est soumis à l'obtention d'une autorisation communale préalable. Cette autorisation sera octroyée si la destination de l'usoir est maintenue et selon certaines conditions à respecter :

- Travaux à charge du riverain ;
- Aménagement de type réversible (garder la possibilité de revenir à la situation initiale) ;
- Respect du droit de passage sur l'usoir (ni barrière, ni haie, ni grillage) ;
- Respect des « principes » énumérés plus loin (pages centrales).

Sans autorisation préalable, la Ville se réserve le droit d'imposer une remise en état initial de l'espace aménagé.









BONNES PRATIQUES

Affirmons le **caractère collectif** des usoirs.

CONSERVONS UN CARACTÈRE OUVERT DE NOS DEVANTS DE PORTE :
l'usoir gaumais se caractérise par son ouverture, l'absence de limites vis-à-vis de la voirie mais également entre différentes maisons mitoyennes. Afin de maintenir le caractère particulier de nos villages, préservons cette spécificité propice à l'accueil et à la rencontre.

ÉVITONS DE MORCELER L'ESPACE :
n'érigeons aucune clôture, haie, muret ou autre élément de privatisation. Privilégions les usoirs enherbés, limitons les surfaces minérales imperméables.

Pour préserver le caractère rural des usoirs, l'idéal est de maintenir une couverture herbeuse sur toutes les surfaces qui ne sont pas empruntées régulièrement. Fleurissons uniquement le pied des façades, grâce à des massifs fleuris en bordure, des plantes grimpantes ou palissées.

ÉVITONS L'ENCOMBREMENT :
les usoirs ont de tout temps revêtu un caractère fonctionnel pour les riverains qui y entreposent provisoirement le matériel utile à leurs activités ou issu de celles-ci.
Par provisoire, nous entendons une durée inférieure à 6 mois. Évitons au maximum l'encombrement de nos usoirs. Bannissons le stockage de matériel nuisant à la mise en valeur de notre habitat. Tolérons le stockage temporaire, en harmonie avec le bien-être des voisins.

AMÉNAGEONS AVEC SOBRIÉTÉ :
les usoirs sont aménagés de manière à mettre en valeur l'ensemble du village.
La simplicité des aménagements est essentielle pour ne pas induire des ambiances incohérentes dans le village. La cohérence avec la façade de la maison est également un point d'attention.


Laiche


Watrinsart

BONNES PRATIQUES

MOBILIER :
à côté du traditionnel banc adossé à la façade, proscrivons le placement de mobilier et d'équipement divers (lampadaires, tonnelle, potelets,…).

TOUR DE VOLET :
conservons les tours de volet existants si leur état le permet. Là où ils n'existent pas, créons ces accès en pavés de pierres traditionnelles, voire en pavés de béton d'aspect semblable. Leur largeur ne peut excéder 1 mètre et ils doivent être de plain-pied avec le reste de l'usoir.





ENTRETENONS NOS USOIRS :
l'entretien de l'usoir est de la **responsabilité** du ou des riverains concerné(s).
Il s'effectue sur toute la profondeur de l'usoir jusqu'au filet d'eau. L'entretien est fondé sur une logique de long terme. Place est laissée à l'enherbement spontané.
Hormis quelques tontes de propreté, un fauchage annuel est souvent suffisant.
De cette façon, l'usoir devient un vrai réceptacle à la biodiversité. Pour l'entretien de nos pavés et grenailles, il ne faut pas recourir aux désherbants chimiques, néfastes au milieu naturel. Les actuelles normes en vigueur interdisent d'ailleurs l'usage de pesticides sur le domaine public.





BONNES PRATIQUES

Chemins d'accès aux portes d'entrées, garages, granges et aires de stationement : aménageons-les pour des aspects pratiques, tout en veillant à ne pas subdiviser inutilement l'usoir, à ne pas multiplier les différents types de revêtement et à soigner les transitions (pas de bordures saillantes). Interdisons-nous l'asphalte et les dalles en béton.

TYPES DE REVÊTEMENTS :

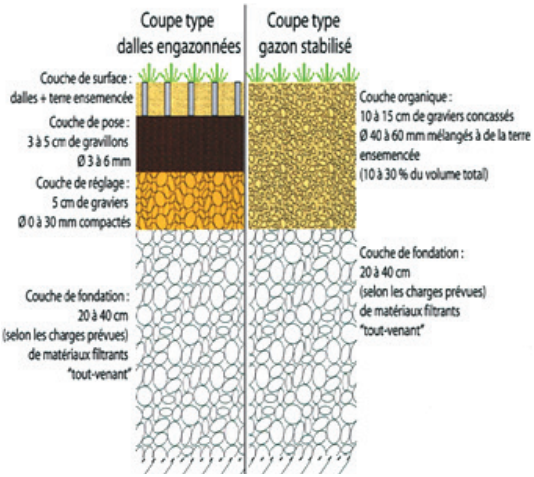
- Surfaces enherbées consolidées (pour les parkings, les allées carrossables) au moyen
 - de « dalles-gazon » en béton
 - d'une composition de sol spécifique.

Précautions :

- Adapter l'épaisseur des fondations au poids à supporter ;

- Utilisation d'une terre de qualité ;

- Choix de plantes adaptées à la sécheresse et à la salinité.



- Surfaces minérales (pour les accès piétons vers les maisons)

Elles seront réalisées

soit en pavés de pierres traditionnelles locales,
soit en pavés disjoints de béton de teinte jaune-beige,
soit en gravier de couleur jaune-beige (grès bajocien).

Ne pas utiliser des matériaux artificiels inadéquats (carrelages flammés/ structurés, pavés non rectangulaires).

Les accès piétons vers les maisons pourront, par exemple, être matérialisés par des dalles à joints de gazon (pas japonais).



À ÉVITER

Clôtures
Fermeture de l'espace
Couverture de sol imperméable, même partielle (chemins, accès, ...)
Décorations hétéroclites
Plantations en dehors des abords du bâti
Aménagements différents de ceux du voisinage
Modification des reliefs
Copie de pratiques malheureuses
Installation de bornes et potelets, tonnelles, éclairage additionnel
Usage de désherbants chimiques (d'ailleurs interdits)
Encombrement, dépôts
Ajout d'éléments superficiels
Appropriation
Duobac en dehors des jours de ramassage

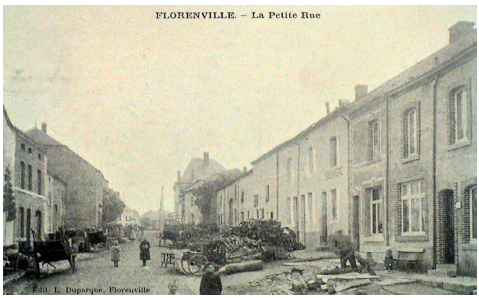


À PRIVILÉGIER

Simplicité
Sobriété
Préservation du caractère ouvert
Maintien de larges perspectives visuelles
Logique de paysage
Cohérence d'ensemble
Concertation
Matériaux locaux, dont pierre et gravier « jaunes »
Interventions manuelles plutôt que mécaniques
Biodiversité spontanée
Essences locales
Aménagements harmonieux
Tonte différée, fauche annuelle







Florenville



Azy





Lambermont

OBJECTIF BIODIVERSITÉ

Contrairement à une opinion préconçue, alors même que nous sommes en pleine ruralité, la biodiversité ne va pas de soi. La rupture de continuité des milieux, une homogénéisation des terres cultivées, une pression constante sur le monde du vivant nécessitent une attention prioritaire à la capacité naturelle d'accueillir une diversité de flore et de faune, y compris dans nos villages.

Nos jardins contribuent à cette diversité, surtout si nous veillons à quelques bonnes pratiques. Les usoirs, ainsi que les terres qui bordent nos rues et chemins sont, par essence, des espaces qui, exempts de limites, vont contribuer à une diversité de vie.



Papillons et autres insectes, oiseaux, petits mammifères, arachnides, vont y trouver un biotope favorable, parmi les herbes, fleurs, mousses, lichens et champignons.
Plus les interventions humaines seront limitées, plus ils pourront s'y développer.



Saviez-vous que ?

« Sur un usoir au centre du village de Lacuisine, 10 ans après une mise à nu, plus de 70 espèces végétales arrivées en grande partie spontanément, ont été recensées ».

PLANTATIONS ET FLEURISSEMENT

Le végétal est un élément clé de l'identité du milieu rural. Sur l'usoir, il occupe une place prépondérante puisque ce dernier était traditionnellement presqu'entièrement enherbé. Parfois, quelques aménagements discrets le long des façades, tels que des plantations basses ou un arbre palissé contribuaient à agrémenter l'espace.
Fleurir uniquement les pieds de façade et le tour de volet.

Planter de préférence et parcimonieusement :
des arbustes de petite taille : houx crénelés, ifs, hortensias, …
des vivaces en massif : iris, lavandes, campanules, asters, géraniums vivaces, achillées, phlox, œillets, roses trémières, …
des plantes palissées ou grimpantes : poiriers, pommiers, rosiers, vignes, glycines, clématites,…

Utiliser des essences adaptées au climat et résistantes aux maladies et aux insectes.
Ne pas choisir de plantes dites invasives.



Lacuisine

D'une manière générale, éviter de planter en alignement en bord de chaussée ou perpendiculairement aux façades afin de ne pas couper l'espace de l'usoir. La plantation d'arbres isolés en des endroits particuliers ne peut se faire qu'à l'initiative de la Ville.

NOUVELLES PELOUSES SUR LES USOIRS

Les usoirs sont des espaces qui se prêtent merveilleusement à la **tonte raisonnée**.
Fini de tondre toutes les semaines. Des variétés de plus en plus nombreuses viendront y pousser spontanément, pour notre plus grande joie… et celle de leurs hôtes.

Règles de base :

- **Tonte différée** : aucune tonte avant le 1er juin.
- **Tonte partielle** : après le 1er juin, maintien d'espaces non tondus.
- **Aucun produit herbicide**, aucun produit insecticide, aucun intrant chimique.

Rien que des avantages :

- **Moins d'entretien**

Bonne nouvelle pour le jardinier, cette nouvelle pelouse demande moins d'interventions.

- **Moins de pollution**

En outre, les tondeuses à gazon à essence sont très polluantes, jusqu'à 93 fois plus d'émissions de particules fines qu'une voiture et que dire des émissions de CO_2 … et des décibels.

- **Davantage de diversité avec les plantes spontanées.**
- **Retour d'une faune devenue rare.**



NOUVELLES PELOUSES, AUSSI AU JARDIN !

Le temps du gazon bien vert, parfaitement tondu, de façon uniforme, au ras du sol, est révolu. La tendance est aujourd'hui à la tonte différenciée qui consiste à ne tondre que pour créer des circulations permettant d'accéder à différentes parties du jardin. Ainsi, ces cheminements tondus - jamais rectilignes pour des raisons esthétiques - vous permettront de circuler au quotidien.

Ces zones non tondues ou moins tondues présentent comme autres avantages :

- **pour la faune sauvage** : mise à disposition de nourriture (pollen, nectar, graines) et d'abris ;
- **pour la flore locale** : possibilité de réaliser son cycle complet (fleurir et grainer) ;
- **pour le jardinier** : réduit le temps passé à la tonte et les volumes de tontes produits.

Surtout maintenons des corridors écologiques permettant aux espèces de circuler entre leurs différents milieux de vie.

La tonte différenciée se caractérise également par des hauteurs de coupe variables selon les endroits du jardin, et avec des fréquences de passage de la tondeuse plus ou moins rapprochés aussi selon les espaces. Ainsi un verger, peu fréquenté en dehors de la saison des récoltes, pourra n'être fauché qu'à ce moment-là pour faciliter les cueillettes.
À l'inverse, au jardin d'ornement, entretenir les circulations tondues évite l'apparence de laisser-aller.

FREINONS NOS TORTUES

Une tondeuse robot permet une gestion judicieuse de nos tontes et entretiens si nous la programmons à bon escient.
Petit rappel au passage :
la tonte par robot est interdite la nuit pour protéger les hérissons.

FAUCHONS

Pour remplacer plusieurs tontes et permettre aux herbes sauvages de se réapproprier nos étendues enherbées, une fauche d'automne suffit. Il est nécessaire de ramasser le foin pour permettre une belle régénérescence. Le foin peut être composté ou servir à un paillage d'hiver. Des stages de fauche à la faux sont proposés chaque année à Martué.

ET SI ON PROLONGEAIT LES USOIRS ?

La plupart des devants de porte récents sont inclus dans la propriété qui, au départ, était sobrement délimitée. Des clôtures de plus en plus voyantes ont cédé le pas à l'ouverture des espaces. Ces écrans perturbent la singularité paysagère typique au profit de modèles banalisés.

Une belle façon de contribuer à la spécificité de notre territoire consiste à en prolonger les aspects paysagers dans les jardins à front de rue : ouverture, absence de clôtures ou de haies, espaces enherbés, sobriété, simplicité.













LE PAYSAGE APPARTIENT À TOUT LE MONDE

La notion de propriété implique souvent, dans l'esprit collectif, qu'on peut faire « ce qu'on veut » chez soi. Il importe cependant de ne pas ignorer que ce qui est vu depuis l'espace public constitue le paysage et qu'à ce titre, le respect de règles minimales communes est de mise. Comme le simple fait de changer la couleur de sa façade nécessite un permis d'urbanisme (d'impact limité), l'aménagement de nos espaces mérite une attention accrue.













LA PLANÈTE, BLEUE OU BIEN CUITE ?

En moins de 120 ans, l'humanité a adopté un rythme effréné de progrès technologiques marqué par le pillage des ressources naturelles, la combustion des énergies fossiles, l'extinction de nombreuses espèces vivantes, la dégradation des sols et la transformation radicale de notre environnement. Ce processus a engendré un bouleversement climatique dont nous peinons encore à imaginer les conséquences.
Comment le maîtriser au mieux ? Comment nous y adapter ?

C'est certainement un état d'esprit global qui doit aujourd'hui être (re)construit.
Une forme de démocratie mondiale doit émerger pour contraindre les systèmes de production et les acteurs financiers à opérer un virage radical avant que nous ne nous fracassions dans le mur.

Le côté positif de la situation, c'est qu'on ne peut que progresser vers un mieux.
Du moins si nous prenons les choses en main sans attendre et que nous faisons confiance aux jeunes qui, avec l'appui de toutes les générations, auront à répondre aux nouveaux défis.

C'est avec ce nouvel état d'esprit, qui nous invite à ne plus exploiter mais à laisser s'épanouir notre environnement, que nous pouvons embellir nos espaces de vie.
Et donner une nouvelle vie à nos usoirs.







ON S'Y MET ENSEMBLE

Plus nous serons nombreux à sensibiliser nos proches à l'importance d'une gestion respectueuse des usoirs, de leur valeur patrimoniale (et matrimoniale) et de leur capacité à améliorer la biodiversité, plus nous contribuerons à un mieux-être dont nous-mêmes et les générations futures avons un urgent besoin.

Chaque village peut se doter d'une petite équipe de sensibilisation locale.

Le groupe citoyen qui existe actuellement sur l'ensemble de la Ville peut soutenir les initiatives locales. En plus de la réalisation de la présente publication, il a, par exemple, déjà organisé deux visites « usoirs ».



Balade « usoirs » et exposition à Fontenoille, le 6 mars 2022

Balade « usoirs » à Lacuisine, au « bout d'août tout doux » le 27 août 2023



RÉFÉRENCES ET CONTACTS

Bibliographie

De nombreux documents évoquent les usoirs et la biodiversité.
La liste des ouvrages consultés, dont « Les usoirs en Lorraine belge : sensibilisation et conseils » de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, avec la FRW ; « Histoire d'usoirs et de fleurissements » édition Alligator, CAUE de la Meuse ; « Les usoirs en Moselle « , du CAUE de Moselle ; « Les espaces collectifs villageois: l'exemple des usoirs lorrains » de J. Peltre ; « Nos fiches pour un jardin naturel » Natagora ; ainsi que des liens vers les sites qui développent le thème de notre brochure sont disponibles sur **facebook, groupe « usoirs et biodiversité »**. www.facebook.com/groups/414640127556339

Un grand merci à Nicolas Lecuivre qui nous a confié le document « Les usoirs : histoire, pratiques et charte d'usage » qu'ont publié la commune voisine de Meix-devant-Virton et sa CLDR avec la Fondation rurale de Wallonie.

Partenaires

Ont collaboré à la réalisation de la présente publication :
Caroline Godfrin, bourgmestre
Killian Rousseaux, politique locale énergie climat

Équipe citoyenne Biodiversité :
Jacques Bergen, Patrick Besure, Brigitte Doudelet, Annick Gillet, Jérôme Habran, Philippe Jacques, Annabelle Kaloo, Aïcha Laveaux, Marianne Lefebvre, Henri Loiseau, Antonio Mano, Jean-Marc Moreaux, Fabienne Rausch, Etienne Renoird, Pascal Salmon, Jeanine Schmit, Béatrice Schoppack, Mélanie Tassin, Christine Van Acker, Marie Van Oost, Claudine Van Remoortere, Christine Van Roy, Véronique Wilkin, Guy Willame.

Contributions diverses, relecture : Marc Alexandre, Jean-Claude Feite, Muriel Van Schoelandt.

Crédit photos et illustrations : Patrick Besure (creative commons), Hubert Devillé (Chaux vives), Claude Maillien, Syndicat d'Initiative de Florenville (p.16 et 20), copyright du CAUE Moselle (p.4), WalOnMap (p.4), dessin Tendre Violette -Casterman 1982- adapté et reproduit avec l'aimable autorisation de Jean-Claude Servais (p.24)

Conception graphique et mise en page : Loan Clippe-Appelmans

Informations

Dépôt légal D/2024 février 2024
Actualités : www.florenville.be
Page facebook : « usoirs et biodiversité - Florenville »

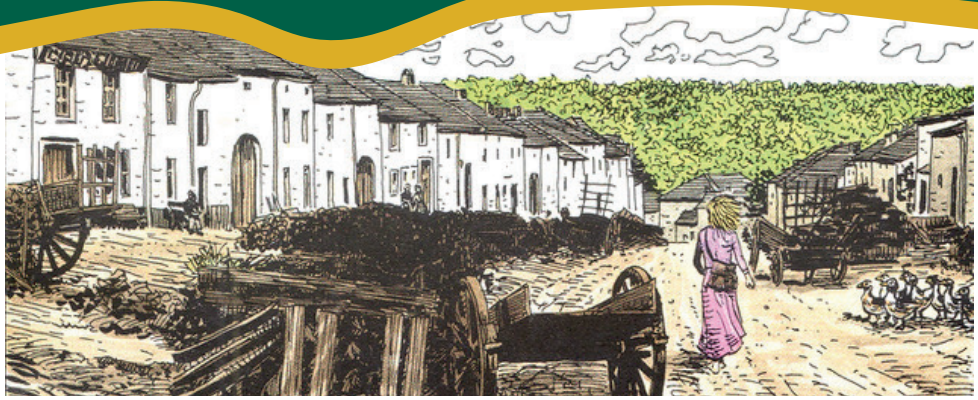
Contacts

Ville de Florenville : killian.rousseaux@florenville.be
Équipe citoyenne Biodiversité : guy.willame@scarlet.be



D/2024/Patrick Besure, éditeur responsable, rue du Chêne, 2, 6821 Lacuisine – Florenville 0474/ 82 50 73

USOIRS & BIODIVERSITÉ



NOUVEAUX USOIRS

Nouvelles pelouses et autres jardins au naturel

Un aspect très original des paysages de Gaume… et de Lorraine, c'est l'important espacement entre les rangées d'immeubles de part et d'autre des voiries. Ceci confère aux villages une typicité qu'il nous appartient de préserver, tant dans ses aspects de gestion urbanistique que pour une cohérence environnementale paysagère et biologique.

Bannir les clôtures, l'appropriation, la rupture des points de fuite visuels, les modifications de reliefs, les décorations superflues, les grandes différences entre parcelles, l'imperméabilisation des sols par pavage ou autres recouvrements inappropriés, voilà des consignes déjà bien intégrées.

Subsiste un certain penchant au « tout propre », à l'égalisation bien tondue des herbes spontanées. L'idée de « nouvelles pelouses », de plus en plus adoptées pour les jardins privés et publics, aurait bien des avantages aussi pour des usoirs à la fois plus harmonieux et vecteurs de biodiversité.

En clair, plutôt que de tondre souvent, pourquoi ne pas laisser, ne fût-ce que par endroits, leur chance aux herbes folles de toutes espèces ?
C'est ce petit défi bien sympa qui a déjà été relevé par des initiatives citoyennes un peu partout en Lorraine… y compris dans les villages de Florenville.
Qui les rejoindra ?

Ville de Florenville · pollec · BIODIVERCITÉ · Gaume TERROIR CRÉATIF · Wallonie